COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 15 JUIN 2010

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
BATTAIL Sylvie (suppléante)
BARRÉ Jean-Claude
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick
TROTIN Mathias

Etaient excusés : TARRO-TOMA Georgette
CASSAGNE Thierry

Ordre du jour : Point sur le rapport d'intervention de l'entreprise Pavelec sur Fontaine Pelouze
Mandatement au Centre de gestion concernant l'action sociale mutualisée
Point sur l'achat de matériel
Intervenant en musique en école primaire
Embauche de Patricia Blanchemanche
Travail de Laurence Karst le mercredi après-midi
Informations et questions diverses

M. Mallier du Relais de chantelouve étant présent pour intervenir au sujet de la cantine scolaire, ce nouveau point est ajouté à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/03/2010

Mathias Trotin approuve le compte-rendu mais en souhaitant apporter une modification sur le point des avancements de grade. Ce sujet a été conflictuel entre les deux communes et il est important que ce soit inscrit. Dans la décision finale, il faudrait mentionner les votes pour ou contre des élus.

Jean-Claude Barré rejoint Mathias Trotin sur ce point.

Jean-Luc Ravanat stipule qu'un vote public aurait pu être demandé sur ce sujet.

Pour **Jean-Louis Léon**, le compte-rendu ne lui convient pas et ne le valide donc pas.
Il revient sur la date de cette réunion. Lors de la demande par mail sur la possibilité de faire cette réunion le 15 ou le 16 juin 2010, il a répondu qu'une conférence territoriale du conseil général avait lieu le 15 juin à Corps. Il n'a obtenu aucune réponse du Président. Il aurait souhaité auparavant une réunion de bureau ou du moins une entrevue entre le Président et le vice-président.

…/…

Il souhaiterait un peu plus de respect envers les élus de Notre Dame de Vaulx, qu'ils ne soient pas méprisés et qu'il soit tenu compte de leurs avis.
Il questionne à nouveau le Président sur l'annulation de la délibération concernant l'instauration de l'Indemnité d'Administration et de Technicité et souhaite voir le justificatif. Cette prime a été versée à certains agents sans l'accord des élus de Notre Dame de Vaulx et sur leur budget, et en demande donc l'annulation.

Philippe Mère répond que cette délibération n'a pas été annulée. Elle le sera lorsqu'une nouvelle délibération la remplacera. Il est d'accord pour la modifier mais le comité syndical doit se prononcer sur les modalités d'instauration de cette indemnité.

Sur le point des avancements de grade, le compte-rendu est modifié par la précision de faute d'accord trouvé entre les deux communes, chacune d'entre elle ayant voté par 5 voix, le Président a utilisé sa double voix. Il est également rajouté les votes pour ou contre des élus sur la fixation du taux d'agents promouvables et les suppressions et créations de postes.

Le compte-rendu est approuvé par les membres du comité syndical.

CANTINE SCOLAIRE

Patrick Reynier-Poète informe le comité syndical de l'assemblée générale tenue le 12 juin 2010 de l'association Plein Temps Vacances et Loisirs, dont M. Mallier est administrateur et qui doit reprendre la gestion de la cantine.

Michel Mallier explique le coût du tarif actuel d'un repas à 5,55 € (3,30 € repas sur place + coût du bâtiment, énergie, personnel, produits d'entretien, etc. pour 2,25 €). Le conseil général versant une subvention, le prix facturé au Sivom revient à 4,30 €.
Il a établi une proposition de prix pour des repas livrés à 3,60 € le repas.
Si la subvention est maintenue, le prix facturé au Sivom restera à 4,30 € pour les repas pris à Laffrey. Une convention sera établie avec le nouveau prestataire.

Jean-Claude Barré précise l'intégration dans la convention d'une formule de révision des prix annuels, comme évoqué lors de l'assemblée générale.

Annick Barnel indique qu'il ne faut pas seulement discuter des prix, mais également de la qualité des repas, des produits.

Philippe Mère retranscrit la remarque de certains parents sur le fait qu'il n'y a jamais de fromage.

Michel Mallier réplique que dans certains plats, il y a déjà des laitages ainsi que des yaourts.

Départ de M. Mallier.

Sylvie Battail pense que la solution la plus sage pour la prochaine année scolaire est de continuer la cantine à Laffrey.

.../...

Le comité syndical est d'accord pour continuer à prendre les repas à la cantine à Laffrey et pour signer une convention avec le nouveau prestataire en incluant une reconduction de la convention à un an et une clause de révision des prix.

POINT SUR LE RAPPORT D'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE PAVELEC SUR FONTAINE PELOUZE

Philippe Mère et **Jean-Luc Ravanat** font état du rapport de l'entreprise Pavelec sur Fontaine Pelouze. Une pompe et le clapet anti-retour sont hors service, problème avec la télégestion et avec l'éclairage de sécurité.

Mathias Trotin exprime son désarroi face à la méconnaissance des élus sur le système de fonctionnement du réseau d'eau. Personne n'est réellement formé, les élus ne savent rien.

Jean-Louis Léon signale trois priorités à Fontaine Pelouze: la réparation de la fuite sur la colonne, la révision de la pompe en stock et son installation à la place de celle hors service et la vérification du clapet anti-retour. Il est soit endommagé, soit simplement plein de graviers. Il serait judicieux de le réparer en même temps que la conduite.

Philippe Mère propose de fixer une date pour réparer la fuite avec le collier acheté et **Jean-Luc Ravanat** insiste pour la définir aujourd'hui. Il faudrait profiter de cette intervention pour également nettoyer le répartiteur des Creys.

L'intervention pour la réparation de la fuite à Saint Théoffrey est fixée au jeudi 24 juin 2010 avec les employés des deux communes. Une information à la population sera transmise.

Jean-Louis Léon informe du dysfonctionnement du système de télésurveillance qui est, de plus, obsolète. Il est d'avis de ne pas le remettre en service et de suspendre les lignes téléphoniques.
Ce système déclenche effectivement les pompes mais le manque d'eau est constaté d'abord chez certains habitants. L'automatisme est performant lorsque les pompes sont déclenchées souvent.
Pour changer de système, soit il faut faire une consultation, soit il est fait en interne ; mais ce n'est pas une priorité.

Jean-Luc Ravanat suggère de demander un devis de remise en état du système avant de décider de son arrêt.

Jean-Louis Léon préconise la visite de la station par les employés une ou deux fois par mois pour une vérification.

La proposition est adoptée ; les employés des deux communes iront chacun leur tour, tous les quinze jours, pour vérifier la station de Fontaine Pelouze.

MANDATEMENT AU CENTRE DE GESTION CONCERNANT L'ACTION SOCIALE MUTUALISEE

Philippe Mère soumet les deux propositions du centre de gestion de l'Isère concernant l'action sociale mutualisée :
1°) négocier un contrat cadre d'action mutualisée, ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée pour :

- favoriser la couverture sociale des agents par la généralisation de l'adhésion à une complémentaire santé,
- préserver le niveau de vie grâce à un contrat de maintien de salaire qui intervient en cas de maladie, et un contrat de garantie contre la dépendance.

2°) développer un contrat cadre de fournitures de titres restaurant et de titres chèques emploi service universel, ouvert à l'adhésion facultative des agents pour :

- améliorer les prestations repas grâce aux titres restaurant,
- développer la solidarité de l'emploi avec les chèques emploi services.

Les projets de ces deux délibérations n'engagent en rien la collectivité et ne constituent qu'une expression formalisée de l'intérêt de celle-ci. Au terme de la procédure de marché public engagée par le centre de gestion et avec tous les éléments définitifs, la collectivité pourra alors décider de son adhésion.

Jean-Louis Léon considère l'engagement dans le mandat, un engagement vers la mise en place du système.

Vote sur le mandat donné au centre de gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre d'action sociale mutualisée au profit du personnel territorial :

Pour	8	Contre	0	Abstention	2

La délibération est adoptée par 8 voix Pour et 2 Abstentions.

Vote sur le mandat donné au centre de gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre de fournitures de titres restaurant et de titres chèques emploi service universel :

Pour	6	Contre	2	Abstention	2

La délibération est adoptée par 6 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.

POINT SUR L'ACHAT DE MATERIEL

Jean-Paul Faure annonce que le groupe électrogène en promotion à bricomarché n'a pu être acheté faute de disponibilité.
Le coût du perforateur chez SMG, marque Hitachi, est de 695 euros, mais le devis commence à dater.

Philippe Mère rappelle que la commission avait proposé un groupe électrogène qui convenait, mais plus cher.

.../...

Jean-Louis Léon et **Jean-Paul Faure** estiment que ce matériel ne devant pas servir trop souvent, il n'est pas nécessaire que son prix soit trop élevé.
Le perforateur doit être acheté avec des mèches, s'il n'y en a pas.

Le comité syndical est d'accord pour acheter un groupe électrogène, de même puissance approximative, aux alentours de 200 euros ainsi que le perforateur.

INTERVENANT EN MUSIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE

Philippe Mère présente la demande d'Angéline Mère comme intervenant en musique à l'école primaire. Elle a passé une partie de son examen à l'école de Notre Dame de Mésage et Georgette Tarro-Toma faisait partie du jury. Les résultats sont attendus pour le 02 juillet 2010.

Etant donné le lien de parenté entre le demandeur et le Président, celui-ci sort de la salle et ne participe pas aux débats.

Suite à la lecture du courrier d'Angéline Mère par **Jean-Luc Ravanat**, les élus constatent un manque d'éléments, notamment sur le nombre d'heures d'intervention, le taux horaire, la présentation plus détaillée de la demande.
De plus, **Jean-Louis Léon** dit que ce sujet doit être débattu en conseil municipal, celui-ci ayant une incidence financière sur les budgets communaux.
Il apporte la précision de l'intervention en musique sur la commune de Notre Dame de Vaulx de Monique Dalbe par le biais d'une association.

Patrick Reynier-Poète déclare déjà l'existence d'intervenants en musique sur la matheysine. Cependant, Angéline Mère entre dans la vie active, elle est domiciliée sur la commune de Saint Jean de Vaulx et intervient bénévolement au sein du foyer culturel.

Jean-Luc Ravanat considère que les enseignants de l'école primaire devraient être interrogés sur leur avis.

Au vu du manque d'éléments et la nécessité d'en parler aux conseils municipaux des deux communes, la décision d'employer Angéline Mère est reportée.

EMBAUCHE DE PATRICIA BLANCHEMANCHE

Philippe Mère rappelle l'emploi occupé par Patricia Blanchemanche comme accompagnatrice dans le car, à la cantine et comme agent d'entretien depuis un an et propose une embauche comme stagiaire pour une durée d'un an.

Jean-Louis Léon évoque la possibilité de proposer à nouveau un statut de contractuelle.

Philippe Mère fait un bilan positif de la réalisation des tâches confiées à Patricia Blanchemanche.

Jean-Louis Léon fait remarquer les incertitudes concernant la gestion de la cantine et de ce fait, l'éventualité d'un changement de poste. Il serait donc préférable d'attendre un peu avant d'embaucher une personne.

Philippe Mère précise la possibilité de proposer un statut de stagiaire pour un an, renouvelable une fois, avant titularisation définitive.

Jean-Louis Léon ne voit aucune raison de s'opposer à cette embauche.

Annick Barnel rajoute l'éventualité d'effectuer un plan de formation durant cette période.

Philippe Mère met aux voix le passage de Patricia Blanchemanche comme stagiaire au 1er septembre 2010 :

Pour 8 Abstention 2

Le comité syndical, accepte, par 8 voix Pour et 2 Abstentions la mise au stage au 1er septembre 2010 de Patricia Blanchemanche.

Philippe Mère fait part au comité d'un courrier de Françoise Thomas demandant une mise en disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2010. Ce courrier sera transmis à la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Isère.
En cas de départ effectif de Françoise Thomas, Véronique Mata serait prête à la remplacer.

Philippe Mère demande un accord sur la solution proposée :

Pour 10

Le comité syndical, accepte à l'unanimité, la mise en disponibilité de Françoise Thomas au 1er septembre 2010 et son remplacement par Véronique Mata.

TRAVAIL DE LAURENCE KARST LE MERCREDI APRES-MIDI

Philippe Mère évoque la proposition de la commune de Notre Dame de Vaulx de rendre au Sivom les 4 heures effectuées le mercredi après-midi par Laurence Karst au secrétariat de cette commune pour une affectation à l'école. Une décision sur la date et les modalités de ce changement doit être prise.

Jean-Louis Léon propose de revenir à la formule initiale existante avant la séparation des deux secrétariats de Notre Dame et de Saint Jean de Vaulx, soit 4 heures hebdomadaires de secrétariat pour le Sivom à la place de 7 heures actuellement.
En effet, le Sivom compte aujourd'hui deux salariés en moins, la charge de travail a donc été réduite.
L'écart de 3 heures, partagé pour chaque commune, compense les 4 heures effectuées par Laurence Karst le mercredi après-midi.

Philippe Mère soumet au vote cette proposition pour application dès la rentrée de septembre 2010 :

Pour 8 Abstention 2

Le comité syndical, accepte, par 8 voix Pour et 2 Abstentions d'affecter Laurence Karst à l'école maternelle le mercredi après-midi et de revenir à 4 heures de secrétariat pour le Sivom, à compter du 1er septembre 2010.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remise des diplômes de secourisme

Philippe Mère propose de remettre les diplômes aux personnes ayant participé à la formation secourisme, et un petit présent aux formateurs, le 19 juin 2010 matin, jour de la kermesse.

Le comité syndical est d'accord.

Départ en retraite

Sylvie Battail et **Jean-Louis Léon** informent du départ en retraite de l'enseignante des CP, Martine Rosset-Boulon. Une réception pourrait être envisagée à la rentrée de septembre pour son départ et pour l'accueil de la nouvelle enseignante.

Le comité syndical est d'accord.